



ecomaison



Déclaration de l'éco-participation

Comment déclarer ses mises sur le marché des éléments d'ameublement, dont la décoration textile ?

Dans ce mode opératoire, découvrez toutes les étapes pour codifier et déclarer l'éco-participation des éléments d'ameublement mis sur le marché.

Les étapes de la déclaration de l'éco-participation

1^{ère} étape : connectez-vous à votre compte

Connectez-vous à votre compte Extranet via le nouveau lien :

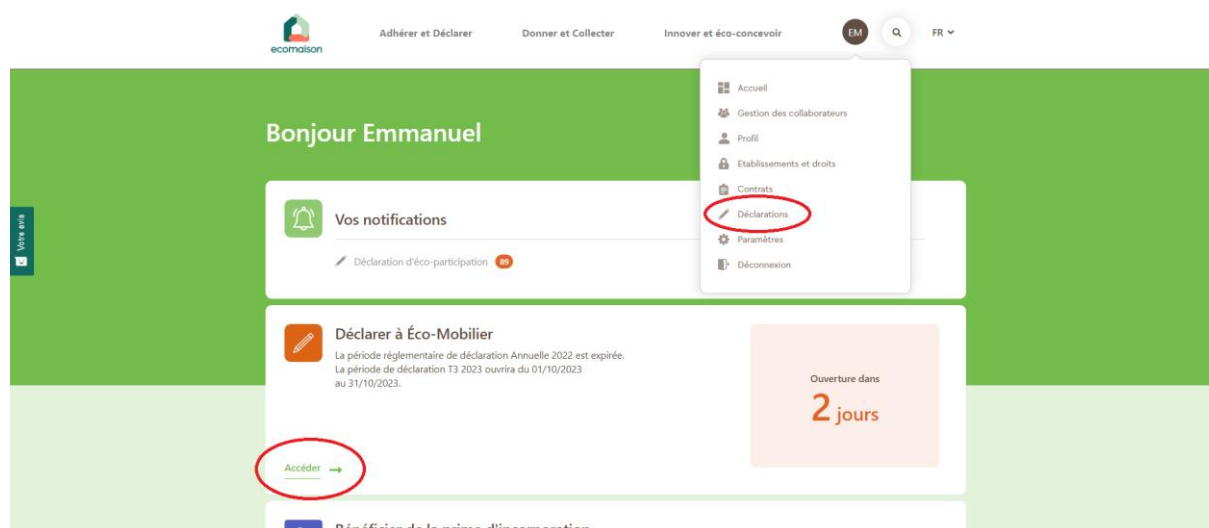
<https://espace-services.eco-mobilier.fr/contractualisation/landing-page>

Si vous n'avez pas encore de compte utilisateur, alors veuillez-suivre [le mode opératoire vidéo](#), ou retrouver toutes les informations utiles dans la [FAQ d'Ecomaison](#).

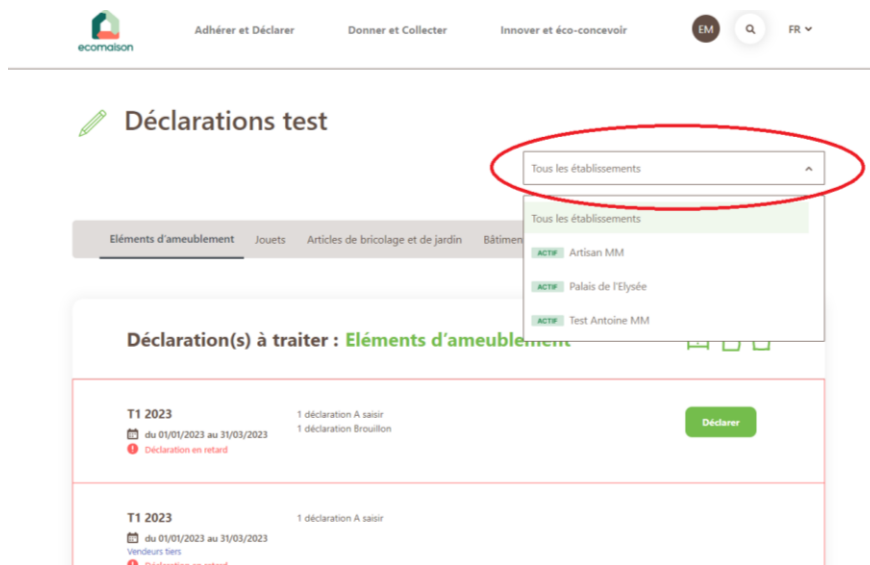
Attention : avant de déclarer, assurez-vous que votre contrat avec Ecomaison a été signé, car dans le cas contraire la déclaration n'est pas accessible.

2^{ème} et 3^{ème} étape : renseignez les informations préliminaires

1. Une fois connecté à votre espace, veuillez-vous rendre sur la page de déclaration :



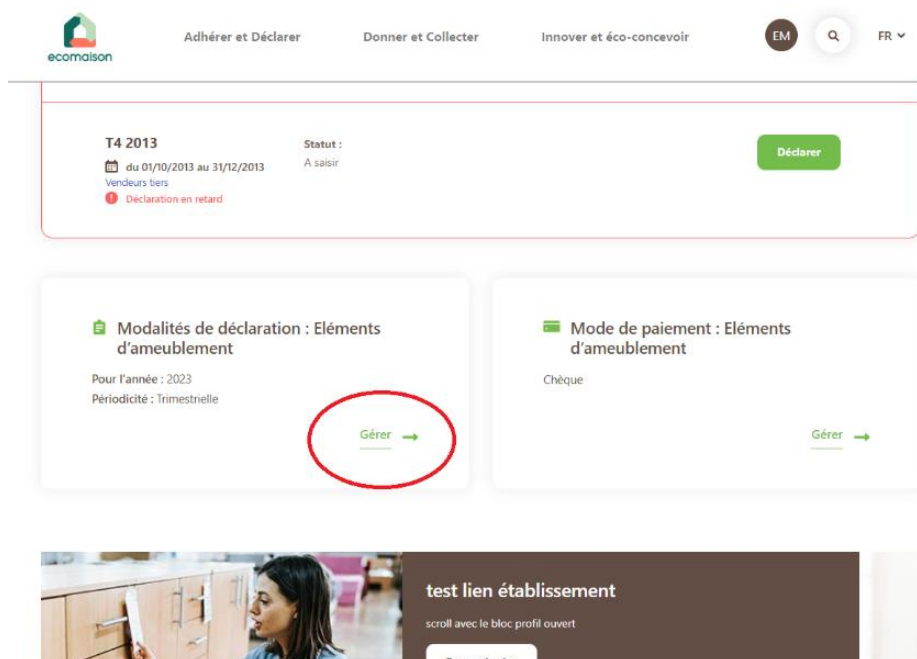
2. Si vous êtes rattaché à plusieurs établissements, pensez à **sélectionner l'établissement pour lequel vous souhaitez faire votre déclaration** :



- Une fois sur la page de déclaration, il sera nécessaire de valider les modalités de déclaration, ainsi que le mode de paiement pour cette première déclaration.

Pour cela, tout d'abord sélectionnez la filière « **Eléments d'ameublement** », puis sélectionnez « **Gérer** » dans l'encart modalités.

En dessous de la liste des déclarations à traiter, cliquez sur le bouton « **Gérer** » du bloc de modalités de déclaration :



Selon votre montant de chiffre d'affaires HT sur les éléments d'ameublement, vous pourrez faire des déclarations, à échéance échue soit :

- une déclaration annuelle ou
- une déclaration trimestrielle.

Pour saisir sa modalité de déclaration il faut :

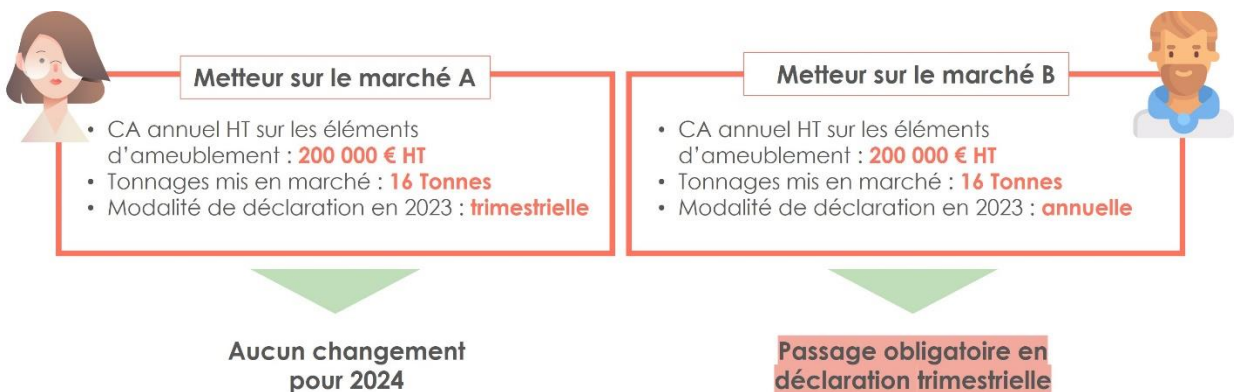
- Sélectionner l'année
- Sélectionner son type de déclaration : trimestriel ou annuel

Changement des modalités de déclaration annuelle ou trimestrielle en 2024

Depuis le 1^{er} janvier 2024, les critères définissant les modalités simplifiées de déclaration évoluent. En effet, la réglementation française impose d'utiliser le tonnage mis en marché comme critère pour bénéficier des modalités simplifiées de déclaration.

Mise en marché - MM	MM sous 15 tonnes ET unités < 2 kg	MM sous 15 tonnes ET unités > 2 kg		MM supérieure à 15 tonnes
Barème « Petit Producteur »	Oui	Oui jusqu'à 1 000 unités	Non à partir de 1 001 unités	Non
Modalité de la déclaration	Annuelle	Annuelle	Trimestrielle	Trimestrielle
Type de déclaration	Simplifiée par tranche de 10 unités ou utilisation des codes standard à l'unité		Utilisation des codes standards, à l'unité	

Exemples pour des metteurs sur le marché



Barème simplifié pour les déclarants annuels :

Vous avez la possibilité de déclarer leurs mises en marché selon le barème classique, ou bien suivant un barème simplifié :

- Prise en compte du matériau sans spécification et du poids du décile le plus élevé ;
- Déclaration à l'unité ou par tranche de 10 produits.
- Application d'un montant d'éco-participation majoré par rapport au barème standard.
- Ce barème simplifié est disponible sur [l'outil dédié](#) commun avec les filières du bricolage-jardin et des jouets, ainsi que les barèmes d'éco-participation ameublement [téléchargeable sur le site internet](#).

Une fois sélectionnée la fréquence des déclarations, cliquez sur le bouton « **Retour** » pour revenir sur la page d'accueil de déclaration.

← Retour

Modalités de déclaration

Palais de l'Elysée

Filière :
Éléments d'ameublement

En tant que place de marché vous êtes tenue par l'article L541-10-9 du Code de l'environnement d'effectuer les déclarations d'éco-participation pour vos vendeurs tiers si ceux-ci ne sont pas déjà adhérents d'Eco-mobilier. **La période pour ce type de déclaration est trimestrielle.**

Modalité pour l'année :
2023

Enregistré le 14/08/2023 à 15h07

CA de mise en marché des produits soumis à éco-part dans le périmètre d'Eco-mobilier :
compris entre 100 000 et 500 000

Périodicité de déclaration :
trimestrielle

Enregistrer

4^{ème} étape : Saisissez votre mode de paiement

Il est ensuite nécessaire de renseigner votre mode de paiement. Pour ce faire, sur la page de déclaration cliquez sur « **Gérer** » dans l'encart mode de paiement.

Les modes de paiement existants sont les suivants :

- Virement
- Prélèvement

En dessous de la liste des déclarations à traiter, cliquez sur le bouton « Gérer » du bloc de mode de paiement :

The screenshot shows the ecomaison website interface. At the top, there are navigation links: 'Adhérer et Déclarer', 'Donner et Collecter', and 'Innover et éco-concevoir'. Below this, there is a header with 'EM', a search icon, and 'FR'. The main content area is divided into several sections. The top section shows 'T4 2013' with a status of 'A saisir' and a 'Déclarer' button. Below this, there are two side-by-side cards. The left card is titled 'Modalités de déclaration : Eléments d'ameublement' and has a 'Gérer' button. The right card is titled 'Mode de paiement : Eléments d'ameublement' and has a 'Gérer' button, which is circled in red. A vertical sidebar on the left contains a 'Mon avis' button.

Renseignez ensuite votre mode de paiement :

Mode de paiement

Palais de l'Elysée

Sélectionnez le moyen de votre choix :

A l'issue de chaque déclaration le détail du montant et de l'ordre du chèque vous sera communiqué.

Historique

Mode de paiement	Début de validité	Fin de validité	Référence unique de mandat	Documents téléchargés
Chèque	29/09/2023 09:24			
Virement	14/08/2023 15:09	29/09/2023 09:24		

5^{ème} étape : Préparer sa déclaration

Prévoyez l'information nécessaire pour déclarer, selon votre situation : déclaration au réel de vos éco-participations ou utilisez le barème simplifié.

Barème simplifié

Une codification simplifiée est mise en place pour les déclarations des mises en marché 2024 (pour une déclaration en janvier 2025).

La dernière déclaration au forfait (1,6% de votre chiffre d'affaires) n'est plus possible depuis janvier 2024, pour les mises en marché du 2023.

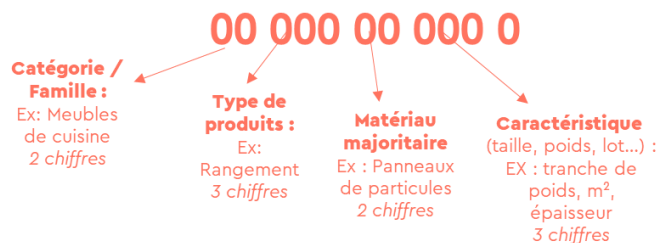
Au Réel

Vous devez préparer pour la déclaration au réel :

- Les codes produits de 11 chiffres d'Ecomaison et
- Le nombre des unités mis sur le marché par code produits de 11 chiffres

Comment obtenir les codes de 11 chiffres ?

Le code produit à 11 chiffres, est une nomenclature créée par Ecomaison pour classer les éléments en fonction de leurs caractéristiques :



Vous trouverez les codes de 11 chiffres dans le générateur du code qui se trouve :

- Pour les déclarations de mises en marché pour **l'année 2024** :
<https://ecomaison.com/ressources/ameublement-generateur-de-codes-produits-et-des-eco-participations-applicable-au-01-01-2024-version-v10-1/>
- Pour les déclarations de mises en marché pour **l'année 2025** :
<https://ecomaison.com/ressources/generateur-des-codes-produits-et-des-tarifs-applicable-en-2025/>

Pour codifier vos produits :

1. Ouvrez le fichier « Générateur de code » et rendez-vous sur l'onglet **GENEREATEUR CODE PRODUIT**

Générateur de code produit
Sélectionner les éléments dans les cases marrons

RESET

1 - Choisissez une catégorie : [] Code: []

2 - Choisissez un type de produit : [] Code: []

3 - Choisissez un matériau majoritaire en poids ou indiquez la présence de rembourrage : [] Code: []

4 - Choisissez la caractéristique (dimension, ou poids de l'ensemble du produit) en fonction du type de produit : [] Code: []

D'où le code produit: []

Le montant de l'éco-participation 2023 : [] et son code éco-participation associé: []

Taux de TVA A paramétrer: 20% [] / Article / Article

RESET

NB :
Penser à actionner le bouton "RESET" avant de faire une nouvelle génération.
Le montant TTC de l'éco-participation est donné à titre indicatif; le barème applicable est le barème HT.

Comprendre le codificateur | **Générateur code produit** | Générateur code moquette | Codes | Codes éco-part | Codes dimension | Codes Petits Producteurs | Format infos du fab au dist

2. Remplissez les cases de 1 à 4 afin d'obtenir le code et le montant d'éco-participation à l'unité.

Générateur de code produit
Sélectionner les éléments dans les cases marrons

RESET

1 - Choisissez une catégorie : Meubles de salon/sejour,salle a manger Code: 01

2 - Choisissez un type de produit : 017 - Rangement (hors tableterie) Code: 017

3 - Choisissez un matériau majoritaire en poids ou indiquez la présence de rembourrage : Bois, panneaux et dérivés de bois à plus de 50% Code: 01

4 - Choisissez la caractéristique (dimension, ou poids de l'ensemble du produit) en fonction du type de produit : compris entre 2 kg et 5 kg exclus Code: 023

D'où le code produit: 01017010230
Meuble de salon/salle à manger, servant au rangement, en bois, compris entre 2 kg et 5 kg exclus

Le montant de l'éco-participation 2023 : 0.27 € HT / Article / Article et son code éco-participation associé: 103
0.32 € TTC

RESET

NB :
Penser à actionner le bouton "RESET" avant de faire une nouvelle génération.
Le montant TTC de l'éco-participation est donné à titre indicatif; le barème applicable est le barème HT.

Comprendre le codificateur | **Générateur code produit** | Générateur code moquette | Codes | Codes éco-part | Codes dimension | Codes Petits Producteurs | Format infos du fab au dist

Pour ceux qui remplissent les critères de la déclaration simplifiée ([voir paragraphe dédié](#)), les codes sont disponibles également dans le générateur de code, dans l'onglet correspondant.

Code produit	Libellé	Tarif HT	Tarif TTC	Tranche d'unités
02017000900	Toute catégorie. Meubles de rangement, matériau non spécifié, lot de 10 unités	29,20 €	35,04 €	10
02019000900	Toute catégorie. Bureau, table, plan de travail, matériau non spécifié, lot de 10 unités	39,20 €	47,24 €	10
02022000900	Appoint. Accessoire (quincaillerie, boîte en plastique), matériau non spécifié, lot de 10 unités	1,70 €	2,04 €	10
02020000900	Appoint. Tablettes et étagères, matériau non spécifié, lot de 10 unités	8,30 €	9,96 €	10
08000000900	Jardin. Tout type de meuble, matériau non spécifié, lot de 10 unités	18,30 €	21,96 €	10
09053120900	Siège, siège gonflable, plastique, lot de 10 unités	3,10 €	3,72 €	10
09043120900	Siège, chaise, non rembourré, lot de 10 unités	6,90 €	8,28 €	10
09043000900	Siège, fauteuil et siège de bureau, rembourré, lot de 10 unités	35,50 €	42,96 €	10
09044000900	Siège, canapés (2 places), rembourré, lot de 10 unités	133,30 €	159,96 €	10
09045000900	Siège, canapés et salon (3 places et plus), rembourré, lot de 10 unités	275,00 €	330,00 €	10
04022000900	Litère. Matelas gonflable, plastique, lot de 10 unités	13,30 €	16,96 €	10
04061120900	Litère. Matelas, matériau non spécifié, lot de 10 unités	108,30 €	129,96 €	10
04060120900	Litère. Surmatelas, matériau non spécifié, lot de 10 unités	50,00 €	60,00 €	10
04062000900	Litère. Sommier, rembourré, lot de 10 unités	55,30 €	69,96 €	10
04024000900	Litère. Lit coffre, mécanique ou sans, lot de 10 unités	104,20 €	125,04 €	10
03018120900	Litère. Cadre ou tête de lit, matériau non spécifié, lot de 10 unités	29,20 €	35,04 €	10
04025120900	Litère. Pieds de lit, matériau non spécifié, lot de 10 unités	1,25 €	1,50 €	10
11031120900	Articles rembourrés assise couchage. Coussins / oreillers. Rembourrage, lot de 10 unités	0,50 €	0,60 €	10
11029120900	Articles rembourrés assise couchage. Couvettes / sac de couchage. Rembourrage, lot de 10 unités	1,50 €	1,80 €	10
12071120900	Articles décoration textile. Tapis fonctionnel, poils/soies, matériau non spécifié, lot de 10 unités	4,40 €	5,28 €	10

Ou dans l'[Outil « Barèmes simplifiés de l'éco-participation »](#) :

Barèmes simplifiés de l'éco-participation - Valables au 1er janvier 2024

Meubles, éléments d'ameublement et d'agencement

Catégories	Type de produit	Matériau	Tarif € HT par unité	Code barème à déclarer	Tarif € HT par tranche de 10	Code barème à déclarer
Toutes catégories	Meubles de rangement	Matériau non spécifié	38,33 €	02017000900	38,33 €	02017000900
	Bureau, table, plan de travail	Matériau non spécifié	52,50 €	02019000900	52,50 €	02019000900
	Accessoire (quincaillerie, boîte en plastique)	Matériau non spécifié	2,90 €	02022000900	2,90 €	02022000900
Appoint	Tablettes et étagères	Matériau non spécifié	11,70 €	02020000900	11,70 €	02020000900
Jardin	Tout type de meuble	Matériau non spécifié	23,33 €	08000000900	23,33 €	08000000900

Sièges et literie

Catégories	Type de produit	Matériau	Tarif € HT par unité	Code barème à déclarer	Tarif € HT par tranche de 10	Code barème à déclarer	
Sièges	Siège gonflable	Plastique	3,80 €	09053120900	3,80 €	09053120900	
	Chaise	Non rembourré	10,80 €	09043120900	10,80 €	09043120900	
	Fauteuil et siège de bureau	Rembourré	45,00 €	09043000900	45,00 €	09043000900	
	Canapé (2 places)	Rembourré	166,67 €	09044000900	166,67 €	09044000900	
	Canapé et salon (3 places et plus)	Rembourré	350,00 €	09045000900	350,00 €	09045000900	
	Matelas	Matériau non spécifié	17,00 €	04061120900	17,00 €	04061120900	
Literie	Pieds de lit	Matériau non spécifié	125,00 €	04025120900	125,00 €	04025120900	
	Matelas gonflable	Plastique	70,83 €	04023000900	70,83 €	04023000900	
	Surmatelas	Matériau non spécifié	112,50 €	04060120900	112,50 €	04060120900	
	Sommier	Rembourré	83,40 €	04062000900	83,40 €	04062000900	
	Lit coffre	Mécanique ou sans	25,00 €	04024000900	25,00 €	04024000900	
	Cadre de lit	Matériau non spécifié	1,33 €	03018120280	1,33 €	03018120280	
	Tête de lit	Matériau non spécifié	1,67 €	04077130120	1,67 €	04077130120	
	Produits rembourrés d'assise et couchage	Coussin/oreiller	Rembourré	5,00 €	11031120900	5,00 €	11031120900
		Couette / sac de couchage	Rembourré	5,00 €	11029120900	5,00 €	11029120900
	Décoration textile	Tout type	Matériau non spécifié	7,50 €	12071120900	7,50 €	12071120900

6^{ème} étape : Déclarez des mises en marché

Dans un premier temps, nous vous demanderons de vérifier le profil de votre établissement, afin de pouvoir vérifier si vous êtes inscrit en tant que Fabricant/industriel ou en tant que Distributeur/importateur ([voir annexe Mode opératoire profil établissement](#)).

Après avoir appuyé sur le bouton « **Déclarer** », vous avez le choix :

- D'« **Importer votre déclaration** » grâce au modèle* que vous pouvez télécharger en cliquant sur le bouton « **Télécharger le modèle** »,
- De « **Saisir manuellement votre déclaration** », ou
- De « **Ne rien déclarer** » le cas échéant.

* **Attention : Téléchargez le dernier modèle dans votre Espace-services adhérent, pour l'utiliser en tant que modèle. Celui-ci peut évoluer en fonction de la réglementation.**

	A	B	C	D	E
	code ecomaison a 11 chiffres [obligatoire]	Nombre d'unité fonctionnelle (unités, tonnes, m ² , ml, m3...) [obligatoire]	tonnage [non obligatoire]	vos references [non obligatoire]	Montant d'éco-participation si code combinaison (exclusivement Ameublement) [Non obligatoire]
1					
2					
3					
4					
5					
6					
7					

Les informations minimales nécessaires pour la déclaration DEA sont les CODES et LE NOMBRE DES UNITES mis sur le marché.

Adhérer et Déclarer Donner et Collecter Innover et éco-concevoir

Déclarations test

← Retour aux déclarations

Déclaration pour Palais de l'Elysée pour la période Du 01/01/2023 au 31/03/2023
Régime : Réel
Filière : Éléments d'ameublement

Déclarer

Importer votre déclaration Saisir votre déclaration manuellement

Importer fichier Télécharger le modèle

Ne rien déclarer

Une fois votre saisie faite, il ne vous reste plus qu'à valider votre déclaration.

Pour toutes vos questions,
vous pouvez nous contacter

0 801 908 108

(appel gratuit)

contact@ecomaison.com

Retrouvez nos actualités et événements sur
ecomaison.com/actualites
et sur nos comptes
X (ex Twitter) et LinkedIn



réemploi et recycle
les objets et matériaux de la maison



Ecomaison – SAS au capital de 291000€ – Siège social: 50 avenue Daumesnil 75012
Paris 538 495 870 RCS Paris – Mise en page: Ecomaison – Juin 2024

